

COMMUNE de FONTAINE la MALLET



Registre Public d'accessibilité des installations sportives

La salle Dupas (multi activités de salle)

Etabli le 15 septembre 2017

Dernière mise à jour :

COMMUNE DE FONTAINE la MALLET



Par décret 2017-431 du 28 mars, il est fait obligation à tout exploitant d'équipement(s) recevant du public de tenir à disposition un registre public d'accessibilité.

Ce registre doit décrire les démarches selon lesquelles l'accessibilité a bien été prise en compte pour chacun des équipements ainsi que les actions correctrices apportées au cas par cas.

Ce registre est consultable sur demande en mairie ou en ligne sur le site internet de la mairie dans l'onglet « informations légales ».

Dans ce registre, sont rappelés :

Toutes les délibérations prises par le conseil municipal pour le respect des règles d'accessibilité.

La répartition des stationnement PMR et leur proximité avec les E.R.P.

L'inventaire des E.R.P. propriétés communales et la situation de chacun vis-à-vis des règlements.

Les attestations sur l'honneur de la municipalité vis-à-vis de la conformité des équipements.

Les calendriers Ad'ap déposés à la DDTM le 15/09/2015 pour planification des travaux toilettes publiques et sanitaires salle Dupas. Dans ces dossiers Ad'ap sont inclus les schémas des modifications prévues et sur la base desquels les devis ont été établis.

La déclaration d'achèvement des travaux toilettes publiques le 3 décembre 2015.

Une photo des toilettes après transformation.

A titre d'exemple, le résumé de la présentation du 7 décembre.

Rappel des délibérations du conseil municipal de Fontaine la Mallet.

- Par délibération en date du 24 juin 2010, le conseil municipal de Fontaine la Mallet a décidé d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune (PAVE).
- Par délibération en date du 9 décembre 2011, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le PAVE de la commune et a prescrit, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, une évaluation annuelle avec première échéance en décembre 2012 ainsi qu'une révision avant le 31 décembre 2014.
- Par délibération en date du 13 décembre 2012, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la première évaluation du PAVE de la commune.

- Par délibération en date du 13 décembre 2013, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la deuxième évaluation du PAVE de la commune.
- Par délibération en date du 11 décembre 2014, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la première révision du PAVE de la commune. Cette première révision a permis de présenter au conseil municipal l'inventaire exhaustifs des équipements et installations ouverts au public. Chaque équipement a été analysé selon une approche qui permet de vérifier qu'il est possible aux PMR de stationner à proximité, de cheminer vers et enfin d'entrer. Cette présentation a permis de mettre l'accent sur deux équipements pour lesquels il était nécessaire d'étudier et de budgéter des travaux de mise en accessibilité. (Les vestiaires et sanitaires de la salle DUPAS et les toilettes publiques).
- Par délibération en date du 13 décembre 2105, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la nouvelle évaluation du PAVE de la commune. Cette séance a permis de présenter au conseil les attestations sur l'honneur qui certifient la conformité des installations conformes ainsi que les devis établis pour mise en conformité des toilettes publiques et des sanitaires et vestiaires de la salle Dupas.
- Le 15 mars 2015 les attestations sur l'honneur ont été communiquées à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- Le 15 septembre 2015, deux calendriers Ad'ap ont été déposé engageant la commune à réaliser les travaux :
 - o Avant fin 2015 pour les toilettes publiques.
 - o A l'été 2017 pour les vestiaires et sanitaires de la salle Dupas.

La déclaration d'achèvement des travaux a été signée entre l'entreprise et la mairie le 3 décembre 2015.

- Par délibération en date du 07 décembre 2016, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé cette nouvelle évaluation du PAVE de la commune. Cette présentation a permis de faire approuver les schémas d'aménagements à réaliser pour mise en conformité des vestiaires et sanitaires de la salle Dupas. Le créneau de programmation retenu pour les travaux a été fixé du 10/07 au 30/07/2017. La provision nécessaire a été inscrite au budget 2017 , section investissements. La réception des travaux de mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires de la salle DUPAS a été signée le 27 juillet 2017.

La salle DUPAS

Le stationnement : 1 place aux normes handicapés est réservée sur le parking.

Les cheminements : L'accès aux locaux se fait sans difficultés, de plain pieds pour toutes les salles et avec des cotes de passage > 80 cm.

Les équipements : 1 vestiaire hommes et 1 vestiaire femmes avec sanitaires.

Pour la mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires de la salle DUPAS, nous avons, appuyés sur étude et devis déposé le 15 septembre 2015 un dossier Ad'ap 076 270 15 0001.

Les travaux correspondants ont été inscrits au budget 2017 et votés par le conseil municipal en section investissements.

Ces travaux ont été réalisés entre le 10 et le 25 juillet 2017.

La réception a été signée sans réserve le 27 juillet 2017

Annexe 10

DESCRIPTIF et ESTIMATION



Commune de Fontaine la Mallet

Objet : Mise aux normes PMR des vestiaires et sanitaires Salle DUPAS

La mise aux normes PMR des vestiaires et sanitaires impliquent :

Reprise maçonnerie des 2 accès par démolition du mur, mise en place d'un linteau métallique et reconstruction avec mise en place de 1 + 1 portes d'accès permettant un passage fauteuil (ouvrant tirant de 0, 90).

Dans le vestiaire hommes : dépose des 2 urinoirs. Ils sont remplacés par le bac lavabo existant. La place libérée par ce lavabo, permet, après démolition d'une cloison, de libérer l'espace nécessaire à la cabine sanitaire conforme P M R. Réaménagement de cloisons et nouveau châssis/porte.

Dans le vestiaire femmes : dépose d'un bac lavabo et démolition d'une petite cloison. L'espace libéré permet, après reconstruction et installation d'un nouveau châssis/porte, de disposer d'une cabine sanitaire dame conforme. L'autre cabine W C reste en l'état.

Les schémas joints illustrent :

Une vue d'ensemble de la salle DUPAS

La zone vestiaire sanitaire à aménager dans sa configuration actuelle.

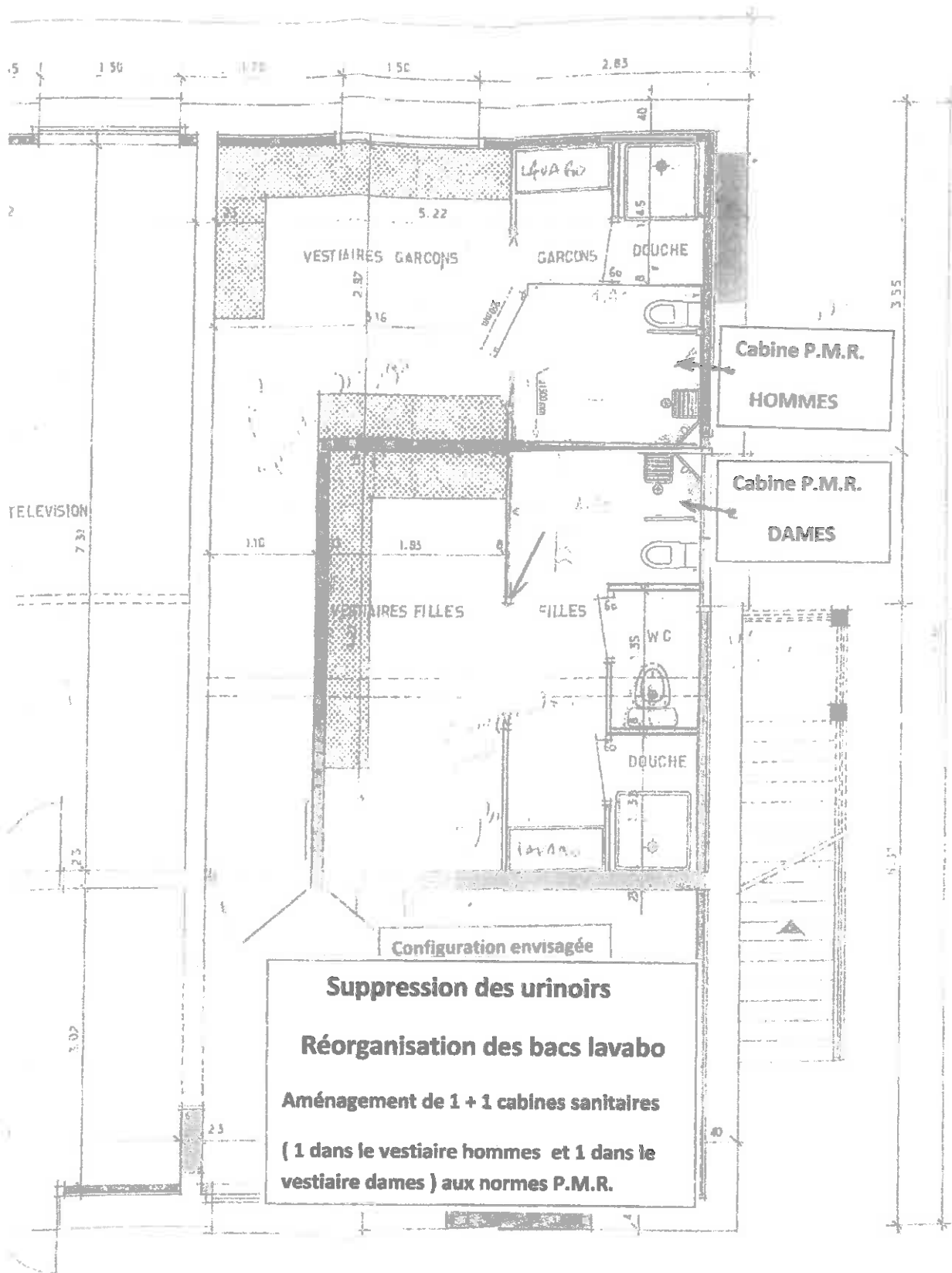
La zone vestiaire sanitaire selon le projet de réaménagement.

Ces transformations impliquent des travaux de maçonnerie, menuiserie, plomberie, carrelage et peinture.

8

Annexe 8

PLAN MODIFICATIF



**Devis**

, le 17/06/2015

Numéro : 15.179

Date de validité : 15/09/2015

Adresse du chantier
MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET

Adresse de facturation
MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET
Avenue Jean Jaurès

76290 Fontaine La Mallet

Descriptif des travaux

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
	7040120 DEVIS DE TRAVAUX DE PLOMBERIE					
	Mise aux normes des vestiaires hommes-femmes salle Dupas					
	A L'ENTREE					
1	Dépose d'une porte côté hommes pour la création d'un passage de 90 compris découpe et raccord après la pose de la porte.	1,00	ENS	1 204,20	1 204,20	20,00
2	Dans le mur cloison vestiaires hommes-femmes, création d'une porte de 90 pour entrer dans le vestiaire femmes.	1,00	ENS	624,21	624,21	20,00
3	Création d'une cloison entre le vestiaire femmes et le cumulus pour servir de placard à balais.	1,00	ENS	659,20	659,20	20,00
	VESTIAIRES HOMMES					
4	Dépose des urinoirs, des canalisations, reprise du mur en siporex afin de remettre le mur d'aplomb.	1,00	ENS	680,00	680,00	20,00
5	Dépose du lavabo auge et des points d'eau pour la repose, remplacement des 2 robinets presto.	1,00	ENS	1 043,32	1 043,32	20,00
6	Mise en place de carrelage 20x20 au dessus du lavabo compris coupe et joints.	1,00	ENS	130,21	130,21	20,00
7	Dépose du w.c actuel pour remplacement, modification des canalisations, dépose et enlèvement de la porte de 70.	1,00	ENS	180,17	180,17	20,00
8	Création d'une cloison sur 1 m de longueur sur toute hauteur compris porte de 90, dépose d'une partie de mur.	1,00	ENS	1 176,31	1 176,31	20,00

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
9	Fourniture et pose d'un w c handicapé sans abattant compris réservoir de chasse et fixations, 2 barres de relevage.	1,00	ENS	876,31	876,31	20,00
10	Fourniture et pose de carrelage blanc derrière le w.c et sur les côtés sur une hauteur d'1m compris coupe et joint.	8,00	M²	66,91	535,28	20,00
	VESTIAIRES FEMMES					
11	Dépose du lavabo, des portes battantes compris reprise du sol en ciment compris about de mur côté lavabo.	1,00	ENS	624,31	624,31	20,00
12	Mise en place d'une porte de 90 pour la création d'un w.c handicapé compris reprise d'about de mur.	1,00	ENS	1 084,76	1 084,76	20,00
13	Fourniture et pose d'un w.c handicapé sans abattant compris réservoir de chasse, fixations, robinet d'arrêt, 2 barres de relevage.	1,00	ENS	876,31	876,31	20,00
14	Fourniture et pose de carrelage blanc derrière le w.c et sur les côtés sur une hauteur d'1m compris coupe et joint.	8,00	M²	66,91	535,28	20,00
	DEVIS VALABLE 3 MOIS. ACOMPTE DE 30% A VERSER A LA COMMANDE.					

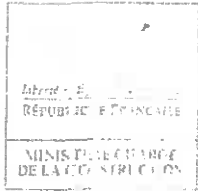
Taux	Base	Montant
0,00	0,00	0,00
20,00	10 229,87	2 045,97
0,00	0,00	0,00

Total HT	10 229,87
Postes Complémentaires	0,00
Total HT Net	10 229,87
TVA	2 045,97
Total TTC	12 275,84
Acompte	0,00
Net à payer	12 275,84 €

Pour l'entreprise (signature et cachet)

S.A.S. Bastanier
PLOMBERIE SANITAIRE COUVERTURE
CHAUFFAGE CENTRAL
18 avenue M^{me} de la Figeol
76700 GONFREVILLE L'OSCHER
Tél 02 32 74 79 79 Fax 02 35 21 28 90

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



**Demande d'autorisation de construire, d'aménager
ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)
Cette demande vaut également demande d'approbation
d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

cerfa
N° 13824*03

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui ☒ Non ☐
Articles L. 111-8 et D. 111-19-44 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 Informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée
Cadre 7 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public
- et votre projet n'est soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT : 076 270 15 0001

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

Date de dépôt en mairie : 15 09 2015

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre^{1,2}

Vous êtes un particulier

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Commune de Fontaine la Mallet

N° Siret : 2 1 7 6 0 2 7 0 5 0 0 0 1 4

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : MAURICE

Prénom : Jean-Louis

Date de naissance à défaut de N° Siret : 1 7 0 7 1 9 5 0

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : 22 Rue Avenue Jean Jaurès

Lieu-dit : _____ Localité : Fontaine la Mallet

Code postal : 7 6 2 9 0 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 2 3 5 5 5 9 7 4 5 Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : mairie.fontainelamallet @ wanadoo.fr

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessaire l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera inscrite en parallèle de la présente autorisation.

² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres co-titulaires, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☒

Nom :

Prénom :

Et/ou

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant **commune de Fontaine la Mallet**N° Siret : **2 1 7 6 0 2 7 0 5 0 0 0 1 4**Adresse Numéro : **22** Voie : **Avenue Jean Jaurès**Lieu-dit : Localité : **Fontaine la Mallet**Code postal : **7 6 2 9 0** BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : **0 2 3 5 5 5 9 7 4 5** Téléphone portable :indicatif si pays étranger Courriel : **mairie.fontainelamallet @ wanadoo.fr**☐ Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : **Salle DUPAS**Numéro : Voie : **rue des Erables**Lieu-dit : Localité : **Fontaine la Mallet**Code postal : **7 6 2 9 0** BP cedexN° de section(s) cadastrale(s) : **B** N° de parcelle(s) : **790**

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Salle d'activités multisports**- Judo et sports de combat****- tennis de table****- gymnastique douce pour adultes**APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

La salle DUPAS est un E.R.P. de 5ème catégorie de type X (établissement sportif couvert). Cet équipement ne reçoit pas de spectateur et la limite d'accueil des adhérents est de 50 pers/ discipline.

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

idem

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

mairie de Fontaine la Mallet

Identité de l'exploitant :

idem

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- ☐ Construction neuve
☒ Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
☐ Extension
☐ Réhabilitation
☐ Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
☐ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux :

Surface de plancher après travaux :

- ☐ Modification des accès en façades
 Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

☐ Oui : Ad'AP n° _____, validé le _____
☒ Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui ☐ Non ☐

4.4 - Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée				
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert ☐ Parcs de stationnement intégrés ☐ ou isolés ☐

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : _____

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 - Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- ☐ Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- ☐ Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

- ☐ Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

☐ Oui ☒ Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

En terme de stationnement, de cheminement et de déplacements intérieurs, tous les locaux d'activités sont situés en rez de chaussée et totalement accessibles. Pas de seuil à franchir et largeurs de portes > 0,77m.

Il reste à traiter dans ces installations la mise en conformité des accès aux vestiaires et des sanitaires. Ce sont ces points qui font l'objet de ce dossier.

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel
Mise en conformité largeurs des accès aux vestiaires et des toilettes dans les vestiaires pour	1er sem 2017	1er sem 2017	12275,84 euros
(1 cabine dédiée aux hommes dans le vestiaire hommes et 1 cabine dédiée femmes dans le vestiaire femmes)			pour l'ensemble des travaux.

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	12275,84 euros
Année 2	
Année 3	
Total	

7 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à Fontaine la Mallet

Le :

15 septembre 2015


Signature du (des) demandeur(s)



Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐
Si vous êtes un particulier : La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

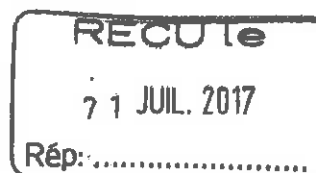
ZONE 3

Secteurs Clairefontaine, Village, Collines 1 et 2





18, avenue Marcel Le Mignot
76700 Gonfreville-l'Orcher
Tél. : 02 32 74 79 79
Fax : 02 35 21 28 96



Facture

, le 21/07/2017

Numéro : 17.0520

■ PLOMBERIE ■ COUVERTURE ■ SANITAIRE ■ CHAUFFAGE CENTRAL
■ SALLE DE BAINS AMÉNAGÉE ■ VENTILATION ■ CLIMATISATION

Société de construction de 75.000 €

Adresse du chantier
MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET

Adresse de facturation
MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET
Avenue Jean Jaurès
76290 Fontaine La Mallet

Descriptif des travaux

Votre bon de commande n°: 03446. Travaux réalisés du 11 au 21.07.2017 selon devis 17.034 du 25.05.2017.

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
	7040120 TRAVAUX DE PLOMBERIE						
	Mise aux normes des vestiaires hommes-femmes salle Dupas						
	A L'ENTREE						
1	Dépose d'une porte côté hommes pour la création d'un passage de 90 compris découpe et raccord après la pose de la porte.	1,00	ENS	1 228,78		1 228,78	20,00
2	Dans le mur cloison vestiaires hommes-femmes, création d'une porte de 90 pour entrer dans le vestiaire femmes.	1,00	ENS	650,22		650,22	20,00
3	Création d'une cloison entre le vestiaire femmes et le cumulus pour servir de placard à balais.	1,00	ENS	686,67		686,67	20,00
	VESTIAIRES HOMMES						
4	Dépose des urinoirs, des canalisations, reprise du mur en siporex afin de remettre le mur d'aplomb.	1,00	ENS	695,00		695,00	20,00
5	Dépose du lavabo auge et des points d'eau pour la repose, remplacement des 2 robinets presto.	1,00	ENS	1 085,10		1 085,10	20,00
6	Mise en place de carrelage 20x20 au dessus du lavabo compris coupe et joints.	1,00	ENS	134,17		134,17	20,00
7	Dépose du w.c actuel pour remplacement, modification des canalisations, dépose et enlèvement de la porte de 70.	1,00	ENS	183,77		183,77	20,00

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
8	Création d'une cloison sur 1 m de longueur sur toute hauteur compris porte de 90, dépose d'une partie de mur.	1,00	ENS	1 240,05		1 240,05	20,00
9	Fourniture et pose d'un w.c handicapé sans abattant compris réservoir de chasse et fixations, 2 barres de relevage.	1,00	ENS	940,65		940,65	20,00
10	Fourniture et pose de carrelage blanc derrière le w.c et sur les côtés sur une hauteur d'1m compris coupe et joint.	8,00	M²	68,90		551,20	20,00
11	VESTIAIRES FEMMES Dépose du lavabo, des portes battantes compris reprise du sol en ciment compris about de mur côté lavabo.	1,00	ENS	642,62		642,62	20,00
12	Mise en place d'une porte de 90 pour la création d'un w.c handicapé compris reprise d'about de mur.	1,00	ENS	1 129,96		1 129,96	20,00
13	Fourniture et pose d'un w.c handicapé sans abattant compris réservoir de chasse, fixations, robinet d'arrêt, 2 barres de relevage.	1,00	ENS	933,24		933,24	20,00
14	Fourniture et pose de carrelage blanc derrière le w.c et sur les côtés sur une hauteur d'1m compris coupe et joint.	8,00	M²	68,95		551,60	20,00
	Règlement à réception de facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1.5% par mois de retard. Forfait fixé par décret applicable en cas de frais						

Récapitulatif des factures d'acomptes

Date	Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
13/06/2017	FT0726	3 195,91	639,18	3 835,09
Total		3 195,91	639,18	3 835,09

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009)

Taux	Base	Montant	Mt payé	Solde TVA
0,00				
20,00	10 653,03	2 130,61	639,18	1 491,43
0,00				
0,00				

Clause de réserve de propriété :
Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Total HT	10 653,03
Postes Complémentaires	0,00
Total HT Net	10 653,03
TVA	2 130,61
Total TTC	12 783,64
Acompte	3 835,09
Net à payer	8 948,55 €

S.A.S. Castanier
PLOMBERIE SANITAIRE COUVERTURE
CHAUFFAGE CENTRAL
18 avenue Marcel Le Mignot
76700 GONFREVILLE L'ORCHER
Tél. 02 32 74 79 70 Fax 02 35 21 25 90

MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET - Avenue Jean Jaurès - 76290 Fontaine la Mallet
Tél. 02 35 55 97 45 - Fax 02 35 55 07 88

BON DE COMMANDE N° 03446

Le 12/06/2017

Donneur d'ordre : J.L. MAURICE

à : CASTANIER
76700 Jonpreville
L'Arche

V / Réf.	Quantité	Désignation	
		Travaux de mise en accessibilité	
		vestiaires hommes-femmes	
		Salle de sports DUPAS	
		Selon devis n° 17.034 du 25/05/17	
		accepté et signé le 12/06/2017.	
		le Maire,	
Cachet de la Mairie	Jean-Louis MAURICE	etc =	12 783,64€



1 exemplaire de ce bon doit impérativement être joint à la facture

Le 9 août 2017

Téléphone : 02 35 55 97 45
Télécopie : 02 35 55 07 88

Commune la plus sinistrée du Département
Libération du Havre 1944
Croix de guerre étoile de vermeil

Certificat Administratif

Je soussigné, Jean Louis MAURICE, Maire de la commune de FONTAINE-LA-MALLET, certifie que les travaux relatifs au dossier n° (ADAP) AT 076 270 15 0001, ont été réceptionnés le 25 juillet 2017 en présence de l'entreprise CASTANIER.

En foi de quoi le présent certificat est délivré, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fontaine-la-Mallet, le 09 août 2017

Le Maire,
Jean louis MAURICE.



SAS CASTANIER
18 AVENUE Marcel LeMignot
76700 Gonfreville L Orcher
Tél. : 02.32.74.79.79
Fax : 02.35.21.28.96

CONSTAT DE RECEPTION DES TRAVAUX

*Obligatoire. Il est le départ de la période de
garantie « Assurance Construction »*

Je, soussigné(e), Mr le maire de la ville de Fontaine LA Mallet 76290

Maître de l'ouvrage, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

La société CASTANIER – 18 Avenue Marcel Le Mignot 76700 Gonfreville L Orcher

Selon devis n° 17-034 du 25/05/2017 avec un bon de commande Numero 03446

du 12 juin 2017 et d une facture N°17. 0520 du 21/07/2017 du concernant les
travaux de mises aux normes des vestiaires hommes et femmes de la salle Dupas

A Fontaine La Mallet.

en présence de Monsieur Castanier représentant l'entreprise CASTANIER

Déclare que :

☐ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 27 juillet 2017

GARANTIES

Les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil
commencent à courir à dater de la signature du présent Constat.

L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police « d'Assurance
Construction » pour la couverture des risques.

La signature du Constat de Réception et le règlement intégral des travaux autorisent
le client à prendre possession de l'ouvrage.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES, A Fontaine La Mallet LE 27 juillet 2017

SIGNATURE DE L ENTREPRENEUR

SIGNATURE DU MAITRE DE L'OUVRAGE

S.A.S. Castanier
PLOMBERIE SANITAIRE COUVERTURE
CHAUFFAGE CENTRAL
18 avenue Marcel Le Mignot
76700 GONFREVILLE L'ORCHER
Tél. 02 32 74 79 79 - Fax 02 35 21 28 96





Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

cerfa

N° 13408*04

- Vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- Vous déclarez que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

La présente déclaration a été reçue à la mairie



le 14 09 2017

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☐ Permis de construire ⇒ N° _____☐ Permis d'aménager ⇒ N° _____S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : _____

☐ Déclaration préalable ⇒ N° 07627015 _____ 0001

2 - Identité du déclarant (le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Commune de Fontaine la Rivière Raison sociale : _____N° SIRET : 21760270500014 Type de société (SA, SCI,...) : _____Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒Nom : MAURICE Prénom : Jean-Louis

3 - Coordonnées du déclarant (à remplir quel que soit le cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : 22 Voie : Avenue Jean JaurèsLieu-dit : _____ Localité : Fontaine la RivièreCode postal : 76290 BP : _____ Cedex : _____Téléphone : 0235559745

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 15 09 2017

Changement de destination effectué le : _____

☒ Pour la totalité des travaux☐ Pour une tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : _____

Surface créée (en m²) : _____

Nombre de logements terminés : _____

dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

☐ Logement Locatif Social : _____☐ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : _____☐ Prêt à taux zéro : _____☐ Autres financements : _____J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)¹À FONTAINE LA MALLETLe : 14.09.2017

Signature du (ou des) _____



À _____

Le : _____

Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

☐ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;☐ AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ;☐ AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;☐ AT.4 - L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

